

DEPARTEMENT DU GERS

 Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 04/06/2015
 Date de séance : 16/06/2015
 Date d'affichage :
 Numéro d'ordre : 2015-06-042

| Nombre de conseillers | | |
|-----------------------|----------|-----------------------------------|
| Exercice | Présents | Ayant pris part à la délibération |
| 58 | 53 | 55 |

L'an deux mille quinze, le mardi 16 juin, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Saramon, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Caroline JACQUIN MICHOT (suppléante d'Alain de SCORAILLE), Marie Claude DURTAUT (suppléante de Daniel DANFLOUS), Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Jean Claude DUFFAUT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Pierre AIROLDI, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT, Éric BALDUCCI, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Séverine CARCHON, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents excusés : Claire BRIAT, Sandrine DEDIEU

Etaient absents : Christophe LABBE

Etaient absents excusés avec procuration :

Jean Vincent PISONI a donné procuration à Christophe MEAU.

Pierre TRUILLE BAURENS a donné procuration à Guy de GALARD.

Secrétaire de séance : Brigitte SAINT MARTIN

Objet : Clôture de la régie photocopie

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en octobre 2001, une régie photocopies avait été ouverte pour répondre à la demande du public d'obtenir copie des décisions communautaires.

Cette régie n'ayant plus d'activité depuis Internet, Monsieur le Président propose de la clôturer conformément aux dispositions de l'instruction sur les régies et de rendre le carnet à souche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a été remis à Monsieur le Percepteur l'encaisse, le 28/04/2015,

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à clôturer la régie photocopie et de rendre tous les documents comptables à la perception de Gimont.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité,

- Décident la clôture de la régie photocopie et la remise du carnet à souche à la Perception de Gimont.

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme

LE 06 JUIL. 2015



(Signature of Pierre Duffaut)

Le Président de la Communauté de Communes
 des Coteaux Arrats Gimone
 DUFFAUT Pierre